

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Lusigny-sur-Barse

SEANCE DU 30 octobre 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	14	17

Date de convocation
25/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Marie-Hélène TRESSOU**, maire.

Présents :

BOUMAZA Malika
CARILLON Pascal
CHARVOT Catherine
COLLIN Adeline
GNAEGI Éric
HUGOT Damien
JOHNSON Rémi
MARNOT Aurore
MAYEUR Sébastien
MANNEQUIN Jacques
PESENTI Daniel
ROGER Anne
VERHECKE Bénédicte
TRESSOU Marie-Hélène

Absents

LAPOTRE Denis
MANDELLI Anne-Sophie

Absents représentés

GROSSET Joëlle donne pouvoir à Rémi JOHNSON
MARNOT David donne pouvoir à Damien HUGOT
PEREIRA Christophe donne pouvoir à Daniel PENSENTI

Madame Aurore MARNOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Terrain de football synthétique – demande de subventions

N° de délibération : 2023_47

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	17	11	6	0	0

La commune envisage d'équiper le stade d'un terrain de football synthétique en lieu et place du terrain d'entraînement actuel

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit

DEPENSES			RECETTES		
	€ HT	€ TTC		€	%
Terrain synthétique	1.205.000	1.442.120	Département (50% des dép HT)	600.000	41,61
			DETR (20% des dép HT)	241.000	16,71
			Conseil Régional (8,13 % des dép HT)	98.000	6,80
			FFF (sur terrain)	15.000	1,04
			FFF (sur éclairage)	10.000	0,69
			Récup. FCTVA (16,404 % sur TTC)	236.565	16,404
			Charge résiduelle	241.555	16,75
TOTAL	1.205.000	1.442.120	TOTAL	1.442.120	100

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le principe de création d'un terrain synthétique
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter l'ensemble des financeurs potentiels en lien avec l'exécution de ce projet
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec l'exécution du présent rapport

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Marie-Hélène TRESSOU



Marie-Hélène TRESSOU

MARIE-HELENE TRESSOU
2023.11.03 13:50:55 +0100
Ref:20231103_120424_1-1-O
Signature numérique
le Maire